

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 26\_048**

**OBJET : AFFECTATION DU  
RESULTAT DU BUDGET ANNEXE  
DECHETS 2025**

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** Jeudi 26 février 2026

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud-de-Couz) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR.</p>
---	--

Après avoir voté le compte financier unique du budget annexe Déchets, les affectations de résultats pour le budget 2025 sont les suivantes :

CFU 2025 - BUDGET ANNEXE DECHETS			
	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES
	SECTION FONCTIONNEMENT	2 467 956.73 €	2 784 994.39 €
	SECTION INVESTISSEMENT	50 960.59 €	61 079.99 €
<b>REPORTS</b>	Report en section de fonctionnement 002	0.00 €	691 187.32 €
	Report en section d'investissement 001	0.00 €	8 484.55 €
	<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)</b>	<b>2 518 917.32 €</b>	<b>3 545 746.25 €</b>
	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>18 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>RESULTAT</b>	SECTION FONCTIONNEMENT	2 467 956.73 €	3 476 181.71 €
	SECTION INVESTISSEMENT	68 960.59 €	69 564.54 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>2 536 917.32 €</b>	<b>3 545 746.25 €</b>
	<b>EXCEDENT</b>		<b>1 008 828.93 €</b>

CC CŒUR DE CHARTREUSE		BUDGET ANNEXE DECHETS			
	REPORT RESULTAT 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
<b>INVESTISSEMENT</b>	8 484.55 €	10 119.40 €	DEPENSES 18 000.00 € RECETTES 0.00 €	-18 000.00 €	603.95 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	691 187.32 €	317 037.66 €			1 008 224.98 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Résultats repris sur le budget 2026		
1068-Recette investissement	Affectation à l'investissement	0.00 €
001-Recette investissement	Reprise résultat d'investissement	18 603.95 €
002-Recettes fonctionnement	Reprise résultat de fonctionnement	1 008 224.98 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Résultats repris sur le budget 2026		
1068-Recette investissement	Affectation à l'investissement	0.00 €
001- Recette investissement	Reprise résultat d'investissement	18 603.95 €
002-Recettes fonctionnement	Reprise résultat de fonctionnement	1 008 224.98 €

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 17/03/2026

La Présidente,  
Anne LENFANT.

